

# COMMUNE DE CHAMBEON

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

### DU 20 février 2020

Présents : Mme Michelle DELORME, M. Bernard PICARLES, M. Pierre FONTIMPE, Mme Nicole MATHIEU, Mme Lucie FRECON, M. Julien COLLANGETTE et M. Antony PILON.

Excusés : Mme Agnès MARGOTAT donne pouvoir à Mme Nicole MATHIEU.  
M. Julien COLLANGETTE a été désigné secrétaire de séance.

#### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23-01-2019.

Le compte-rendu de la séance du 23/01/2020 est adopté à l'unanimité.

#### VOTE DES COMPTES DE GESTION

Après présentation des comptes de gestion 2019 de la commune, de l'eau et de l'assainissement préparés par le comptable, le conseil municipal les approuve. (D1-2020-02-20)

#### VOTE DES TAUX COMPTES ADMINISTRATIFS

Après présentation des comptes administratifs de la commune, (D2-2020-02-20) de l'eau (D3-2020-02-20) et de l'assainissement (D4-2020-02-20) 2019, le conseil municipal les approuve.

#### VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que suite à la création de Forez-Est les taux intercommunaux seront lissés sur 12 ans à partir de 2017. Ceci entraîne une baisse du taux intercommunal pour les administrés des communes de l'ex-communauté de communes de Feurs en Forez. Cette régularisation devrait entraîner une augmentation d'environ 2% des taux communaux pour compenser la baisse des fonds de concours. Cette année, les bases nationales augmentent de 0.9% aussi il est proposé une augmentation des taux communaux pour 2020 de 1% pour la TFB et TFNB, la nouvelle loi de finances 2020 figeant le taux de la taxe d'habitation. Les taux seront donc : 5,67 % pour la taxe d'habitation, 7,78 % pour la taxe foncière bâti et 27,91% pour la taxe foncière non bâti. (D5-2020-02-20)

#### VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS COMMUNE, EAU et ASSAINISSEMENT 2020

Le Conseil Municipal vote favorablement et à l'unanimité le budget primitif communal 2020 : Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 367 847 € et pour l'investissement à 355 764 €. Il vote aussi favorablement et à l'unanimité les budgets primitifs de l'eau et l'assainissement 2020.

#### AMENAGEMENT PROLONGEMENT DU CHEMIN DU CANAL

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la nécessité d'effectuer des travaux pour le prolongement du chemin du Canal pour desservir les parcelles ZN 69, ZN 70 et ZN 109. Le conseil municipal valide les devis de l'entreprise Barou de 18 374.40 € HT soit 22 049.28 € TTC pour l'aménagement du chemin et de 6 162.50 soit 7 395 € TTC pour la création de fossé, l'entrée et la traversée de voirie (D6-2020-02-20)

#### EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE CHEMIN DU CANAL

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la nécessité de faire effectuer des travaux d'extension du réseau d'eau potable chemin du Canal pour alimenter les parcelles ZN 69, ZN 70 et ZN 109. Après discussion le Conseil Municipal décide d'accepter le devis de la SAUR, dont le montant s'élève à 5 964.27 € HT soit 7 157.12 € TTC. (D7-2020-02-20)

#### RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR DES BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE.

Pour seconder notre employé municipal et préparer son remplacement lors de sa retraite, Madame le Maire indique qu'une personne a été recrutée et commencera début mars.

#### DOSSIERS EN COURS

Les travaux impasse de la mairie se sont bien déroulés, la mise en place des enrobés se fera d'ici quelques semaines.

Aucune autre question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30. 7 délibérations prises lors de ce conseil municipal.

Michelle Delorme,  
Maire de Chambéon.

